

COMMUNE DE MALZÉVILLE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 20 avril 2011 à 20 h30.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Claude FINANCE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal,
- 2) Vote du budget primitif 2011,
- 3) Vote des taux d'imposition 2011,
- 4) Attribution de subventions,
- 5) Demande de réattribution de subvention pour 2011,
- 6) Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- 7) Institution d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles
- 8) Modification de l'autorisation de programme pour la salle polyvalente,
- 9) Salle polyvalente : modalités de rémunération des architectes retenus,
- 10) Recours au service civique,
- 11) Acceptation d'un legs,

- 12) Convention de mutualisation de moyens au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la C.U.G.N,
- 13) Groupement de commande fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique,
- 14) Remboursement d'honoraire par Groupama pour l'accident d'un agent et dégâts des eaux restauration scolaire Gény
- 15) Fête des Pains : ventes au déballage,
- 16) Prime de ravalement de façades,
- 17) Projet d'urbanisation des jardins fleuris,
- 18) Echange CHRISTEN/Commune de Malzéville,
- 19) Avis sur PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)
- 20) Modification du barème des participations parentales pour la crèche municipale,
- 21) Motion contre une fermeture de classe à l'école Pasteur,
- 22) Liste des décisions,
- 23) Questions diverses.

N°1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 27 janvier 2011

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Adopté à l'unanimité

N°2. Vote du Budget Primitif 2011

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le montant total du budget se monte à 8 859 389,80 euros avec une section de fonctionnement à hauteur de 6 500 893 euros et une section d'investissement à hauteur de 2 358 496 ,80 euros.

Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement se monte à 5 444 054 euros et les prévisions de recettes à 6 500 893 euros, soit un virement à la section d'investissement de 1 056 839 euros.

Avec un maintien des taux d'imposition, en retenant l'enveloppe initialement prévue de 500 000 euros pour les dépenses d'investissement, sans inscription de provision en dépenses, un emprunt d'équilibre se situera à un montant de 206 645 euros.

Monsieur le Maire remercie vivement les services de la ville qui ont préparé ce budget dans des conditions parfois difficiles.

Sophie WAKEFORD demande s'il serait possible d'avoir les comptes rendus des commissions et notamment celle de la commission de finance plus tôt. (Surtout pour le vote du budget)

Elle rend également hommage aux services mais s'étonne des nombreuses absences des élus de la majorité à ce conseil municipal.

Au sujet du budget, elle précise qu'il serait de mauvaise foi de dire qu'il n'est pas maîtrisé. Aucune critique à faire sur ce budget.

3 questions à poser.

1) Emprunt DEXIA : quelles en étaient les modalités au départ ainsi qu'au moment de la renégociation ?

2) Les subventions aux associations augmentent de 2% et ne représentent que 1,48% du budget de fonctionnement, soit une part très relative. Ces subventions participent aussi à la cohésion sociale de la ville.

3) Droits de mutation : comment en calcule t on le montant ?

Jean Pierre ROUILLON répond :

1) En ce qui concerne les droits de mutation, nous avons inscrits un montant très faible en 2010 et nous avons augmenté 2 fois les inscriptions budgétaires dans l'année avec des décisions modificatives. On a mis ce même montant pour 2011.

2) Un groupe de travail va réfléchir aux attributions de subventions ; il n'est pas question de réduire le montant des crédits, nous n'avons pas baissé l'enveloppe cette année.

Monsieur le Maire rappelle tout de même qu'il faut évaluer les subventions indirectes qui sont attribuées et les rajouter au montant du budget. Ces subventions indirectes apparaîtront dans le compte administratif.

3) Dexia : on a toujours joué la transparence et à l'époque, il s'agissait de faire baisser les taux de notre dette, ce qui a été réalisé. On a ensuite renégocié pour retrouver des marges de manœuvre et sécuriser les opérations avec un taux fixe sur 3 ans. On en connaissait les risques mais jamais ce taux n'avait atteint son seuil critique.

On ne pouvait pas imaginer l'ampleur de la crise financière en 2008 et nous étions sous surveillance du prêteur.

A partir de là, il fallait sécuriser cet emprunt et nous avons obtenu un taux de 5,85% pour 2 ans avec un allongement de ce prêt de 3 ans.

Adopté à la majorité des voix (26 voix pour – 1 abstention : Marc BARRON)

N°3. Vote des taux d'imposition 2011

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Sur la base du produit fiscal attendu, il est proposé au conseil municipal de maintenir les 3 taux pour 2011 à :

- taxe d'habitation : 11,82%
- taxe foncier bâti : 12,24%
- foncier non bâti : 22,76%

Adopté à l'unanimité

N°4 Attribution de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- A.U.C.S.	6 000,00 €
- C.L.C.V.	1 600,00 €
- Secours catholique	1 100,00 €
- Association ARS	800,00 €
- Association FNATH	200,00 €
- Association ENSEMBLE	250,00 €
- M.A.S.C.	7 400,00 €
- Les amis de la Douëra	3 200,00 €
- Association pour le Don du sang Bénévole	534,00 €
- Vélo Loisir Malzéville	400,00 €
- Association de randonneurs St Max -Essey-Malzéville	310,00 €
- Crèche "La ribambelle"	23 000,00 €
- Halte garderie "Les Petits Lutins"	20 000,00 €

Adopté à l'unanimité

N°5 Demande de réattribution de subvention 2011

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Suite à l'annulation par le conseil général du dossier « restauration d'éléments architecturaux de la Douëra » au titre de la DCI il vous est proposé de réinscrire ces subventions pour 2011 pour un montant de 72 365,89 euros

Adopté à l'unanimité

N°6 Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le code général des impôts permet d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de taxe d'habitation correspond à la valeur locative brute de ces logements et ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il vous est demandé d'instituer cette taxe sur le territoire de la commune

Adopté à la majorité des voix (26 voix pour – 1 abstention : Marc BARRON)

N°7 Institution d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Rapporteur : Bertrand KLING

Les communes peuvent instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement dans différentes zones.

Elle a été créée pour restituer aux communes une part de la plus value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation. Son taux fixé à 10%, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession.

Il vous est demandé de bien vouloir instituer cette taxe qui s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue.

Adopté à l'unanimité

N°8 Modification de l'autorisation de programme pour la salle polyvalente

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Pour l'année 2011, le montant de l'autorisation de programme pour la nouvelle salle polyvalente ne varie pas, il reste sur un montant total de 2 332 800 euros TTC.

Il est cependant nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour coïncider au plus juste avec les délais de début de travaux et à l'inscription au budget primitif 2011.

Il vous est donc demandé de modifier les montants des crédits de paiement.

Adopté à la majorité des voix (26 voix pour – 1 contre : Marc BARRON)

N°9 Salle polyvalente : modalités de rémunération des architectes retenus

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Un jury de concours s'est réuni afin de sélectionner 3 candidats admis à concourir pour la construction de la salle polyvalente.

Sur la demande des architectes des ABF, il a fallu modifier le programme du concours pour conserver la façade de la salle polyvalente .Les 3 équipes retenues se sont accordées pour travailler de nouveau sur ce nouveau dossier avec les éléments nouveaux.

Il convient maintenant de rémunérer les 3 candidats sur leur 1^{ère} remise de projet Cette rémunération se monte à 6 300 euros HT soit 7534,80 euros TTC par prestation.

Il vous est demandé d'accepter ces modalités.

Yves COLOMBAIN demande si l'ABF ne nous imposera pas d'autres contraintes et demande ce qu'il en est du balcon.

Monsieur le Maire lui répond, que fort de ces enseignements, nous avons demandé des écrits à l'ABF et qu'il ne devrait plus y avoir de nouvelles exigences.

Adopté à la majorité des voix (26 voix pour - 1 contre : Marc BARRON)

N°10 Recours au service civique

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

La ville de Malzéville entend s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire .Ce dispositif offre aux jeunes l'opportunité de s'engager et de donner du temps à la collectivité et renforce la cohésion nationale et la mixité sociale. Il permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines vastes .C'est un engagement d'une durée de 6 à 12 mois Il donne lieu à une indemnité versée directement par l'état d'un montant de 440 euros

Un tutorat doit être garanti à chaque jeune désigné au sein de la structure d'accueil.

Il vous est demandé :

- d'autoriser la collectivité à accueillir des jeunes en service civique
- d'autoriser le maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue de l'obtention de tous les agréments
- d'approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 euros par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Yves COLOMBAIN trouve que c'est un très bon dispositif, très bénéfique pour les jeunes.

Il propose à inciter les associations malzévilloises à en bénéficier.

Adopté à l'unanimité

N°11 Acceptation d'un legs

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Mme CLEMENT DEMANGE a attribué un legs au profit de la ville pour un montant de 53 357 euros sous certaines conditions. Elle souhaitait un parking près de l'église ainsi que l'entretien de son monument funéraire et le renouvellement de sa concession.

Il a été proposé aux héritiers de consacrer une partie du legs à l'achèvement du parking du Cherisy et l'autre partie à la restauration des peintures murales classées de l'église ST Martin. La commune se chargera également de l'entretien du monument funéraire et du renouvellement de la concession. Les héritiers auront un compte rendu de l'affectation des sommes de ce legs et seront associés aux travaux de l'association pour la protection du patrimoine malzévillois.

Il vous est demandé d'accepter le legs de Mme CLEMENT DEMANGE

Adopté à l'unanimité

N°12 Groupement de commande fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Un groupement de commandes est proposé aux communes ayant mutualisé leurs moyens informatiques avec ceux de la communauté urbaine.

Le précédent marché de fournitures arrivera à échéance fin 2011 et il est proposé de préparer le nouvel appel d'offres au nom du groupement. Cette consultation porte sur une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base de l'acte constitutif.
- d'accepter que le Grand Nancy soit désigné comme coordonateur du groupement ainsi formé
- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Nancy à signer les marchés de fournitures et de prestations pour le compte du groupement.

Adopté à l'unanimité

N°13 Convention de mutualisation de moyens au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la C.U.G.N.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La ville a signé une convention avec la CU pour mutualiser les moyens informatiques avec un triple objectif :

- avoir une approche communautaire pour mieux interpénétrer les systèmes d'information, les procédures et les organisations dans le respect le plus total des choix et spécificités des villes tierces
- rationaliser et intégrer des ressources permettant le développement des systèmes d'information des collectivités dans le cadre d'un partenariat équilibré et volontaire entre les villes de l'agglomération et la CU.
- faire participer les collectivités, suivant leur quote-part d'utilisation, aux charges de fonctionnement et d'investissement de la DSICT

Il vous est demandé :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation pour une durée de 5 ans et d'inscrire les sommes au budget.

Adopté à l'unanimité

N°14 Remboursement d'honoraire par Groupama pour l'accident d'un agent et dégâts des eaux restauration scolaire Gény

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il vous est demandé d'accepter les indemnités suivantes :

- Remboursement d'un montant de 356,68 euros pour l'accident de G WOLBRETT lors de la fête des pains,
- Remboursement d'un montant de 3 193 euros suite aux dégâts des eaux de la restauration Gény.

Adopté à l'unanimité

N°15 Fête des Pains : ventes au déballage

Rapporteur : Odile CHANDELIER

Une vente au déballage est programmée les 1^{er} et 2 octobre 2011 pour la fête des pains
Il vous est demandé de l'autoriser

Adopté à l'unanimité

N°16 Prime de ravalement de façades

Rapporteur : Claude FINANCE

Il vous est demandé de verser la prime municipale pour les ravalements de façades à :

- M et Mme MARION 14 allée J Cocteau pour un montant de 1524,49 euros,
- Mme MJ GABAY 9 rue Gény pour un montant de 262,50 euros,
- M JONVEL 30 avenue Thiers pour un montant de 1364,36 euros.

Adopté à l'unanimité

N°17 Projet d'urbanisation des jardins fleuris

Rapporteur : Bertrand KLING

La zone des jardins fleuris fait l'objet d'études en vue de son urbanisation par la construction de logements sociaux. A cette fin, des acquisitions ont déjà eu lieu dans ce secteur.

Monsieur le Maire propose donc d'acter ce projet de construction et le moment venu d'acquérir les biens concernés.

Il vous est demandé d'approuver le projet d'urbanisation de la zone 1NAa des jardins fleuris et le principe de la constitution de réserves foncières dans cette perspective.

Marc BARRON demande où en sera l'accès et où se situera précisément l'emprise foncière.

B KLING répond qu'il y aura certainement 2 zones de dégagement, cela est lié au PPRI. L'accès principal serait par la rue du lion d'or et le second peut être par le clos du lion d'or. On ne parle que de dizaines de centimètre au niveau de la montée des eaux, on est dans une zone d'aléas faible.

Yves COLOMBAIN intervient pour dire qu'on a tous conscience de l'intérêt du projet et de la grande prudence qu'il faut lui appliquer pour avoir un bon dossier.

Marc BARRON pense qu'un projet de 40 logements semble important par rapport à la superficie de l'emprise.

B KLING répond qu'on est en cœur de ville, que la municipalité ne souhaite pas trop de densité et qu'il faudra faire un choix. Nous sommes d'exiger de l'investisseur, en l'occurrence MMH de proposer un projet qui nous plaise.

Adopté à la majorité des voix (26 voix pour - 1 abstention : Marc BARRON)

N°18 Echange CHRISTEN / Commune de Malzéville

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est proposé de donner votre accord pour :

- échanger une partie de la parcelle AI 184 (parcelle communale) contre une partie de la parcelle AI 186 (propriété de M et Mme CHRISTEN moyennant le versement d'une soulte de 2 450 euros à la commune
- prendre acte que l'ensemble des frais sont à la charge de M et Mme CHRISTEN
- autoriser le Maire à signer tout document en rapport

Adopté à l'unanimité

N°19 Avis sur PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)

Rapporteur : Bertrand KLING

Le préfet de Meurthe et Moselle a prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques inondation de la rivière Meurthe entre Jarville et Malzéville.

Ce PPRI s'appuie sur 4 principes :

- le principe de précaution selon lequel l'absence de certitudes ne doit pas retarder l'adoption de mesures visant à prévenir un risque.
- le principe d'action préventive et de correction à un coût acceptable des risques à la source
- le principe de responsabilité selon lequel les mesures de prévention incombent au bénéficiaire
- le principe de participation selon lequel chaque citoyen doit avoir accès à l'information relative aux risques le concernant.

L'objet du PPRI est d'adapter l'occupation future du sol à l'aléa inondation présent sur un territoire donné et de diminuer la vulnérabilité des biens existants et des personnes exposées.

La commune a été associée à l'élaboration du document et a fait l'objet d'une concertation étroite avec les services de l'état et la CU.

Une enquête publique sera organisée suivant le code de l'environnement.

Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable quant au projet de paln de prévention des risques inondation de la ville.

Adopté à l'unanimité

N°20 Modification du barème des participations parentales pour la crèche familiale

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

La CAF a établi de nouvelles instructions concernant le barème des prestations familiales pour la crèche. La révision des tarifs s'effectue le 1^{er} janvier de chaque année .Il convient donc de délibérer afin d'adopter la nouvelle tarification qui prendra effet au 01/01/2011.

Adopté à l'unanimité

N°21 Motion contre une fermeture de classe à l'école Pasteur

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Monsieur l'Inspecteur d'académie nous a annoncé probablement la fermeture d'une classe à l'école Pasteur à la rentrée 2011.

Liées à des considérations purement comptables, les fermetures successives de classes confirment la détérioration régulière de la qualité des conditions de l'éducation nationale en général.

Il vous est proposé de voter contre la fermeture d'une classe à pasteur.

Adopté à l'unanimité

N°22 Liste des décisions

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

Questions diverses

Intervention de Sophie WAKEFORD

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Comme vous le savez, j'ai quitté le groupe d'opposition « Malzéville, nouveau souffle », non pas pour des raisons essentiellement politiques mais pour des raisons d'absence de dynamique et de manque de communication.

Force est de constater que rien n'a changé, l'opposition reste très absente de certaines tribunes qui lui sont ouvertes et qui ne souffrent d'ailleurs, pour la plupart, d'aucune entrave de la part de la majorité municipale.

Du fait de cet isolement volontaire, je ne bénéficie pas des communications internes qui ne sont pas distribuées systématiquement à tous les conseillers municipaux, comme récemment celle concernant la mise en place d'un groupe de réflexion sur les modalités de versement des subventions, dont seul le représentant de l'opposition est informé.

En outre, je n'ai plus connaissance des délais de parution du journal municipal, dans lequel nous pouvons tous observer le manque très régulier d'expression démocratique de l'opposition. Comme il n'a jamais été possible d'avoir gain de cause auprès du représentant de l'opposition, je considère que ma parole est indirectement spoliée.

En outre, force est de constater également le manque d'informations du conseil municipal lié à la démarche de démocratie participative.

L'objectif du groupe de malzévillois constitué lors des visites de quartiers et des réunions qui ont été organisées en amont a pour objectif d'être force de propositions pour les élus municipaux sur les grands projets de la commune.

Je considère donc que tous les élus municipaux, qui sont avant d'être des élus, des citoyens, doivent pouvoir assister aux réunions de ce groupe qui sont l'espace unique de démocratie participative telle que vous l'avez conçu pour Malzéville.

Nous élus municipaux, on ne peut nous répondre que nous ne sommes pas des citoyens comme les autres et qu'un seul élu peut y représenter l'opposition ! Le groupe démocratie participative n'est pas une commission municipale ni un groupe de réflexion inter élus ! Si votre projet s'était décliné par la mise en place d'associations, de conseils ou d'ateliers de quartier, auriez vous interdit aux membres de l'opposition de participer aux réunions dans leur propre quartier ?

Vous avez fait le choix d'une forme de démocratie participative axée prioritairement sur les grands projets d'aménagement. Je soutiens cette option, même si elle me paraît insuffisante, dans la mesure où bien évidemment, elle ne s'arrête pas aux seuls intérêts du centre ville. Je sais que vous y êtes attentifs et dans ce sens, j'encourage vivement des visites très régulières dans les quartiers.

Et comme l'esprit de la démocratie participative est de favoriser l'implication des citoyens et d'accroître leur rôle dans les prises de décisions, il serait utile que les décisions qui sont prises lors des réunions du groupe démocratie participative soient relayées sur les supports de communication de la commune : site internet, journal municipal. Ceci pour valoriser le travail responsable des habitants et pourquoi ne pas en encourager d'autres. Nous avons encore pu voir récemment dans quel état était notre démocratie. L'individualisme, le désintérêt pour la chose publique, a pris le pas sur le collectif et la solidarité. Devons nous nous en satisfaire ?

En tout état de cause, si vous devez considérer que les élus n'ont pas tous leur place dans cet espace participatif unique, et que celui-ci doit fonctionner selon les règles des commissions et groupes de travail municipaux, il serait souhaitable que les conseillers municipaux soient informés de la teneur de ces réunions, des propositions qui sont faites par les habitants, dans le but d'apprécier la qualité et le bon usage de la démocratie participative à Malzéville.

En conclusion, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous saurai gré de bien vouloir autoriser :

- -a diffusion systématique à tous les conseillers municipaux, et notamment ceux de l'opposition, de toutes les informations afférents à notre mandat.
- l'information relative aux délais de parution du journal municipal, afin de pallier l'absence récurrente d'expression de l'opposition.

- d'ouvrir le groupe de démocratie participative à tous les élus municipaux qui souhaiteraient y participer, sans exclusive.

Je vous remercie et de votre compréhension et de votre attention.

Réponse de Monsieur le Maire

Madame,

Vous évoquez l'absence de dynamisme et le manque de communication qui existent dans le groupe d'opposition.

Je vous laisse, bien sûr, la responsabilité de vos propos et je n'entends pas faire de l'ingérence...Réglez entre vous vos problèmes, en quelque sorte.

Ma ligne de conduite est claire : si j'ai une communication à faire passer à l'opposition, c'est au représentant désigné de l'opposition, Monsieur Braun que je m'adresse. Que ce soit pour un bulletin municipal, que ce soit pour proposer à l'opposition de participer à un groupe de travail.

Si vous décidez de faire sécession du groupe, faites m'en part officiellement .mais cela ne remettra pas en cause les règles du jeu habituelles : nombre de membres de l'opposition dans les commissions, taille de l'article dans le bulletin municipal.

Concernant les comptes rendus des commissions, ils sont envoyés à tous les élus.

Sur la démocratie participative, il n'est pas question de majorité ou d'opposition...il s'agit d'une commission extra municipale dans laquelle d'ailleurs toutes les sensibilités ont pris place, sans aucune forme de ratio.

Le principe est de faire appel aux avis, aux réflexions des malzévillois. François KLAEYLE le pilote, et nous sommes d'accord pour dire que l'expression ne doit pas être confisquée par les élus.

En revanche, oui, il convient que les travaux de ce groupe soient présentés au grand jour.

C'était notre projet, ce sera fait.

Sophie WAKEFORD répond qu'elle a fait part officiellement au Maire de sa sécession du groupe d'opposition.

Monsieur le maire lui répond, que dorénavant, elle recevra les délais de parution du journal municipal.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre FRANOUX.

Claude FINANCE